

<http://www.crifrance.com/communique-islamophobie/article/un-outil-transparent-pour-en-assurer-l-integrite-et-gere-de-facon-collegiale>



Un outil transparent pour en assurer l'intégrité et géré de façon collégiale afin de poursuivre les idéologues de l'islamophobie.

Date de mise en ligne : lundi 1er mars 2021

- Communiqués -

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés

El salem allaykoum

Suite aux massacres de Christchurch en Nouvelle Zélande et à la montée inquiétante, de plus en plus inquiétante ,de l'islamophobie en France l'idée de créer UN FONDS DE DEFFENSE DES MUSULMANS a émergée.

Forts de plus de 40 ans de militantisme et de luttes, nous sommes arrivés à la conclusion que nous devons faire condamner les faiseurs de haine et les symboles de l'islamophobie décomplexée, pour gagner du temps de l'énergie et préserver nos droits de citoyens et de croyants.

ci-joint les dépliant explicatif



LA LUTTE DOIT CHANGER de PARADIGME.

En effet pour lutter contre un mal aussi profond que l'islamophobie institutionnelle , s'attaquer aux seules conséquences n'est plus suffisant, il faut désormais se mettre en ordre de marche pour se donner les moyens de s'attaquer aux causes :

Discours politiques

Obsessions médiatiques

inflation législative

Il faut noter que la seule fois où la législation islamophobe a vacillé, c'est lorsque le comité d'experts indépendants de l'ONU a livré le 10 août 2018 des « constatations » dans l'affaire dite Baby Loup .

Le lundi 3 septembre 2018 Bertrand Louvel, Premier président de la Cour de cassation avait officiellement averti les magistrats du siège et du parquet de la mise a l'index de la France :

« le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a constaté que notre assemblée plénière elle-même avait méconnu des droits fondamentaux reconnus par le Pacte international des droits civils et politiques dans l'affaire connue sous le nom de Baby Loup... Même si cette constatation n'a pas, en droit, de force contraignante, l'autorité qui s'y attache de fait constitue un facteur nouveau de déstabilisation de la jurisprudence qui vient perturber, aux yeux des juges du fond, le rôle unificateur de notre Cour, qui plus est au niveau le plus élevé de son assemblée plénière. »

ci-joint les dépliant explicatif



Cette brèche ouverte que nous n'avons pas pu exploiter pour un droit positif va 'être emmurée par la loi séparatisme

Nous sommes devant le fait accompli ,le climat médiatique et politique ne laisse aucune perspective d'évolution positive sur le plan national et notre seule possibilité d'action s'inscrit dans l'internationalisation de la lutte contre l'islamophobie par des voies médiatique "shaming " évidemment, mais la voie la plus efficace reste la saisine des instances internationales pour obtenir le Respect des conventions et les traites de protection des droits fondamentaux que la France a ratifié.

La particularité de ce Fonds de Défense des musulmans consiste à ce que des fonds soient collectés auprès de la communauté avec la condition principale que l'argent ne serve ni à des salaires, ni à des frais de fonctionnement, ni locations, ni déplacements , mais exclusivement aux frais de justice, honoraires d'avocats , d'huissiers et consignations auprès des juges, et que la traçabilité des sommes récoltées soit effective : tout euro qui entre ou sort doit être visible par n'importe quelle personne sur le site ou la page du Fonds de Défense, afin de gagner la confiance des donateurs et des musulmans.

Merci de nous dire si nous pouvons compter sur votre parrainage pour ce projet. InchAllah , en sachant qu'il y aura un collège d'associations culturelle et un collège de responsables associatif qui choisiront les "Idéologues d'islamophobie " à poursuivre devant la justice.

Il nous semble que la première procédure face a la loi sur le séparatisme et son cortège de chartes et autres injonctions du gouvernement consisterait à saisir le Conseil Constitutionnel ainsi que la Cour Européenne des Droits de l'Homme et si besoin le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Fraternellement

Moungi Rouaiguia :
0781639641
fonds.defense@yahoo.fr